

Séance ordinaire du bureau territorial du 20 septembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-09-20_2868
Subvention à l'association Silver Valley
Modification de la délibération
n°2022-04-05_2711

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis sur le site de Silver'Innov, sis 54 rue Molière 94200 Ivry-sur-Seine, en séance plénière. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 14 septembre 2022.

Fonction	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Président	M. LEPRÊTRE Michel	Présent		P
1ère vice-présidente	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
2ème vice-présidente	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
3ème vice-président	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
4ème vice-président	M. TEILLET Alexis	Présent		P
5ème vice-présidente	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
6ème vice-président	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente		P
7ème vice-président	M. DECROUY Clément	Présent		P
8ème vice-président	M. MARCHAND Romain	Présent		P
9ème vice-présidente	Mme VALA Cécilia	-		-
10ème vice-présidente	Mme GONZALES Elise	-		-
11ème vice-président	M. SAC Patrice	Présent		P
12ème vice-président	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
13ème vice-présidente	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
14ème vice-président	M. GRILLON Eric	-		-
15ème vice-président	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
16ème vice-président	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
17ème vice-présidente	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
18ème vice-président	M. YAVUZ Métin	Présent		P
19ème vice-président	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
20ème vice-président	M. LAFON Gilles	Présent		P
1er Conseiller délégué	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
2ème Conseiller délégué	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
3ème Conseiller délégué	M. ID ELOUALI Ali	-		-
4ème Conseiller délégué	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2863 à 2874	21	-	21

Exposé des motifs

L'association Silver Valley, ex Sol'iage, a été créée en 2010 à l'initiative conjointe des villes d'Ivry-sur-Seine, de Vitry-sur-Seine et du conseil départemental du Val de Marne.

Elle associait collectivités, acteurs institutionnels, associatifs et des entreprises

Elle avait en charge le développement territorial de la silver économie, balbutiante à l'époque et rencontrant peu de soutien d'acteurs économiques.

Le travail réalisé, l'enjeu sociétal et économique pris par l'enjeu du bien vieillir a conduit un nombre croissant d'entreprises, en particulier des grands groupes et y compris des GAFA à s'intéresser de plus en plus près à ce secteur économique et à Silver Valley.

L'association, dans le cadre de sa croissance, s'est positionnée depuis plusieurs années comme un acteur national et européen.

Cette évolution s'est traduite par un désengagement croissant de son action en matière de développement territorial, et notamment d'accompagnement de projets innovants issus des laboratoires, porteurs de projets, jeunes start up, au profit de la mise en avant des grandes entreprises et de l'accompagnement des seules entreprises jugées « prometteuses » au plan national.

De même, Silver Valley a abandonné l'année dernière la dénomination Bourse Charles Foix, marqueur à la fois de cette ambition d'appui à la mise en valeur et l'accompagnement de projets émergents et de son ancrage territorial.

Ces actions d'ordre national et local n'étaient cependant pas antinomiques, et Silver Valley bénéficiait jusqu'à il y a 3 ans d'un financement conséquent de l'EPT (85 000 €) pour ce faire.

Malgré les nombreux échanges ayant eu lieu avec l'association et en particulier sa présidente (représentante de Google Europe), cette évolution s'est confirmée.

Cela a conduit l'EPT à réduire son financement depuis l'année 2020, et à piloter directement le développement local de la silver économie via sa pépinière territoriale Silverinnov, l'association FuturÂge, et l'association Créative cluster, concernant plus particulièrement le développement de l'accélérateur- incubateur Autonominnov.

Au moment de l'élaboration budgétaire 2022, un montant de 16 000 € avait été réinscrit au budget 2022 dans l'attente de la fin des échanges en cours avec Silver Valley.

Compte tenu de la situation indiquée, il est proposé que l'EPT, membre de droit de l'association exonérée de cotisation, conserve une participation financière sous forme de subvention lui permettant notamment d'apparaître comme financeur au plan national mais en réduisant ce montant à 2000 €.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15_1867 du Conseil Territorial du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil territorial au Bureau ;

Vu la délibération n°2022-04-05_2711 d'attribution des subventions aux associations et établissements publics - Année 2022 ;

Vu le budget territorial 2022 ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Le bureau territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la modification du montant de la subvention initiale de 16 000 € au cluster silver Valley.
2. Décide de fixer le montant de la subvention à l'association cluster Silver Valley pour l'année 2022 à un montant de 2 000 €.
3. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 21



A Vitry-sur-Seine, le 21 septembre 2022

Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 21 septembre 2022
ayant été publiée le 22 septembre 2022

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.